

112 bis Rue Cardinet - 75017 Paris  
Tél : +33(0)1 60 62 48 33  
Fax : +33(0)1 72 08 02 05  
contact@dtsinfo.fr  
www.dtsinfo.fr

## **Conditions Générales de Vente :** **VENTE DE MATERIELS & LOGICIELS**

### **1. APPLICATION ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE DTSINFO**

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tout produit vendu ou à toute prestation de service fournie par DTSINFO. Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre DTSINFO et ses clients en France ou à l'étranger, quel que soit le lieu de livraison. Les présentes s'appliquent également aux échanges selon la norme FTP, et plus généralement à tout autre mode d'échange électronique présent et à venir. Aucune dérogation aux présentes conditions ne pourra être admise sans accord exprès et préalable de DTSINFO. Toute condition contraire aux présentes conditions générales de vente posée par l'acheteur, dans ses conditions générales d'achats ou dans tout autre document, sera inopposable à DTSINFO, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance et même en l'absence de protestations par DTSINFO de ces conditions contraires.

### **2. COMMANDES ET EXECUTION**

Toute commande passée auprès de DTSINFO est ferme et définitive pour le client dès la réception par DTSINFO d'un bon de commande écrit. Exceptionnellement, le client pourra annuler sa commande s'il obtient un accord écrit et non équivoque de DTSINFO. DTSINFO se réserve le droit, à compter de la réception de la commande de l'accepter, de rejeter celle-ci ou d'émettre des réserves. Un accusé de réception de commande ne constitue pas une acceptation de commande. Seule, la mise en livraison ou la mise à disposition du produit marque l'acceptation de la commande. L'indisponibilité d'un produit du fait d'une rupture de stock, ou de sa suppression du catalogue ne pourra entraîner aucune annulation de la commande globale et ne donnera droit à aucune indemnité de la part de DTSINFO. En outre, DTSINFO n'est pas tenue de fournir à un client basé dans l'Union Européenne des informations relatives à la nomenclature douanière ni à l'origine des produits.

### **3. MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES PAR L'INTERMEDIAIRE DU SYSTEME INFORMATIQUE DE DTSINFO**

DTSINFO met gratuitement à la disposition de ses clients et à titre indicatif, des données et informations notamment sur ses produits et sur l'état de ses stocks ainsi que un système de passation des commandes par l'intermédiaire de son système informatique.

### **4. PRIX**

Les produits et services sont fournis au prix fixé sur la base du tarif DTSINFO en vigueur au moment de la réception de la commande chez DTSINFO. Les prix s'entendent départ entrepôt, TVA et toutes autres taxes non comprises qui seront facturées en plus. Les frais de port sont à la charge du client.. En cas d'erreur d'affichage de prix notamment sur le système informatique de DTSINFO, le contrat de vente sera réputé ne jamais avoir été conclu.

### **5. OUVERTURE DE COMPTE DÉLAIS ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

#### **5.1 OUVERTURE DE COMPTE**

Tout nouveau client de DTSINFO devra, préalablement à sa prise de commande, faire une demande à DTSINFO en vue d'obtenir communication des conditions d'ouverture de

compte. Tout nouveau client devra faire parvenir à DTSINFO :

- un exemplaire daté, signé, paraphé et revêtu du cachet commercial des présentes conditions générales de vente
- d'un Relevé d'Identité Bancaire,
- d'un extrait K-Bis original datant impérativement de moins de 3 mois

Dès l'approbation de DTSINFO, le compte client sera ouvert. Les factures sont payables au siège social de DTSINFO, de telle manière que cette dernière puisse disposer des sommes dues le jour de l'échéance. Les factures seront payables avant la livraison ou à l'enlèvement par virement, par chèque de banque ou par carte bancaire acceptée ou par virement. Aucun paiement en espèces ne sera accepté. Les clients bénéficiant d'une ligne de crédit auront droit à un délai de paiement, dont la durée sera fonction pour chaque client du montant de sa ligne de crédit et du chiffre d'affaires réalisés, selon un barème qui sera communiqué sur simple demande écrite du client. DTSINFO s'accorde le droit de modifier ou de supprimer à tout moment et sans préavis la ligne de crédit accordée au client.

#### **5.2 RETARD DE PAIEMENT**

En cas de paiement intervenant après la date d'échéance figurant sur la facture, DTSINFO exigera le paiement immédiat de toutes les factures non échues (déchéance du terme). Pénalités de retard: taux d'intérêt légal majoré de 50% et sans mise en demeure préalable, dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Une indemnité de recouvrement de 40€ pourra être perçue par les créanciers en cas de retard de paiement sur chaque facture en application des articles L441-3 et L441-6 du Code du Commerce. Le retard de paiement pourra donner lieu en outre à la suspension des commandes et livraisons en cours et au retrait de toute possibilité de délai de paiement tel que mentionné ci-dessus.

### **6. FACTURES ELECTRONIQUES**

Le client accepte sans réserve de recevoir ses factures DTSINFO exclusivement par voie électronique, conformément à l'article 289 bis du Code général des Impôts. En conséquence, le client déclare expressément renoncer définitivement à recevoir des factures au format papier.

### **7 CONDITIONS DE LIVRAISON**

#### **7.1 MODALITES**

La livraison prend effet au moment de l'enlèvement des produits par le client au lieu d'entreposage de DTSINFO ou au moment de l'enlèvement des produits par le transporteur ou au moment de la livraison des produits par DTSINFO. Dans le cas de l'enlèvement des produits au sein de nos entrepôts un pouvoir rédigé sur papier à en-tête du client et signé par le dirigeant, devra impérativement être remis à DTSINFO pour l'enlèvement des produits, par la personne procédant à l'enlèvement. Cette dernière devra en outre justifier de son identité.

#### **7.2 DÉLAIS DE LIVRAISON**

Les délais de livraison indiqués par DTSINFO sont établis en toute bonne foi et sont donnés à titre indicatif. Aucune indemnité ne pourra être accordée au client en cas de non-respect de ces délais, et aucune commande ne pourra être annulée de ce fait. En cas de rupture de stock d'un ou plusieurs produits commandés, DTSINFO procédera à la livraison des existants. Sur demande écrite du client, DTSINFO acceptera d'attendre la disponibilité de la totalité des produits commandés pour livrer le client et éviter ainsi des livraisons partielles, excepté dans les cas de

commandes de produits spécifiques. La livraison partielle ne pourra cependant pas être différée de plus de 40 jours, faute de quoi le client pourra annuler sans frais les produits commandés et non livrés.

### 7.3 TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert des risques intervient à la date de livraison telle que définie au point 7.1. En conséquence, les produits voyagent aux risques et périls exclusifs du destinataire.

### 7.4 FRAIS DE TRANSPORT

Les frais de transport figurent sur toutes les propositions commerciales de DTSINFO.

### 7.5 RECEPTION DES PRODUITS

Le client est tenu de vérifier l'état de l'emballage, le nombre et le contenu des colis, ainsi que l'état des produits lors de la livraison. En conséquence, toute anomalie concernant la livraison (avarie, produit manquant par rapport au bon de livraison, emballage endommagé, produits cassés...) devra être constatée par le client sous la forme de réserves manuscrites claires, précises et complètes sur le bon de livraison/transport, et ce en présence du transporteur, le transporteur et le client dateront et signeront les réserves émises. En cas de refus de signer les réserves de la part du transporteur, le client devra aussi le stipuler par écrit sur le bon de livraison. En outre, et conformément à l'article L.133- 3 du Code de commerce, le client devra parallèlement à l'émission de réserves confirmer l'anomalie en adressant un courrier recommandé avec avis de réception au transporteur dans les trois jours suivants la livraison dans le but de confirmer lesdites réclamations. La copie de ce courrier, ainsi que celle du bon de livraison comportant les réserves devront parvenir par courrier à la société DTSINFO dans le délai de 5 jours suivant la livraison. Il est rappelé au client qu'à défaut de suivre scrupuleusement cette procédure ainsi que de respecter les délais, toute demande d'ouverture de dossier litige sera irrévocablement rejetée, de sorte qu'aucun recours ne sera plus admis à l'encontre de la société DTSINFO. Par ailleurs, le refus des produits à la livraison par le client pourra être considéré comme abusif si ce client ne peut justifier la réalité des anomalies invoquées sur son bon de livraison (BL) et sur son bon de transport. En cas de refus abusif des produits, DTSINFO pourra réclamer au client une indemnité forfaitaire de 46 €. DTSINFO se réserve le droit de facturer les preuves de livraison, aux clients qui en font la demande.

### 7.6. PRESTATIONS DE SERVICES

Dans le cas des prestations de service, se reporter aux CGV PRESTATIONS.

## 8. PROCÉDURE D'ACHAT DE MATÉRIEL EN FRANCHISE DE TVA ET EN HORS TAXE.

### 8.1 SOCIÉTÉ DONT LE SIÈGE SOCIAL SE SITUE EN FRANCE, DANS L'UNION EUROPÉENNE OU EN DEHORS DE L'UNION EUROPÉENNE.

#### 8.1.1 ACHAT DE MATÉRIEL EN FRANCHISE DE TVA POUR UN CLIENT DONT LE SIÈGE SOCIAL EST SITUÉ EN FRANCE METROPOLITAINE, DESIRANT EXPORTER DES PRODUITS ACQUIS CHEZ DTSINFO FRANCE.

Ce client doit formuler au préalable une demande d'ouverture de compte hors taxe auprès du service commercial de DTSINFO. Le client adresse impérativement et préalablement à toute livraison les documents suivants par courrier en recommandé avec accusé de réception uniquement.

- Une photocopie de la dispense annuelle de visa pour l'année en cours, délivrée par le centre des impôts du client qui fait l'objet d'un contrôle de conformité ET

- Une attestation annuelle d'achat en franchise de TVA non chiffrée, établie en original sur papier à en tête du client et signée par une personne habilitée à représenter la société.

De plus, le client doit mentionner la facturation en franchise de TVA lors du passage de sa commande. Si l'une des ces conditions fait défaut, la facturation en franchise de TVA est définitivement refusée.

#### 8.1.2 ACHAT DE MATÉRIEL EN HORS TAXE POUR UN CLIENT DONT LE SIÈGE SOCIAL EST SITUÉ DANS L'UNION EUROPÉENNE.

Ce client doit ouvrir un compte auprès du service des ouvertures de compte de DTSINFO et accepter le choix du transporteur de DTSINFO pour une livraison impérative en dehors du territoire Français. Le client fait, préalablement à sa prise de commande, une demande à DTSINFO en vue d'obtenir communication du questionnaire d'ouverture de compte et retourne à DTSINFO ce questionnaire dûment complété par courrier ou par télécopie accompagné - d'un exemplaire daté, signé, paraphé et revêtu du cachet commercial des présentes conditions générales de vente en français (sur simple demande écrite une version anglaise des conditions générales de vente de DTSINFO peut être adressée pour information)

- d'un relevé d'identité bancaire
- d'un certificat d'immatriculation de la société auprès des autorités locales (chambre de commerce,...). Une traduction en français et certifiée par un traducteur assermenté doit être également fournie.
- d'un certificat d'assujettissement à la TVA
- d'un papier à en tête de la société.

Sur simple demande de DTSINFO, le client devra fournir une preuve de l'auto liquidation de la TVA sur les achats effectués.

### 8.2 PROCÉDURE D'ACHAT DE MATÉRIEL EN HORS TAXE SOUMIS A LICENCE.

Tout achat soumis à licence individuelle d'exportation délivrée par les autorités administratives françaises et européennes nécessite un délai préalable de 60 jours avant la validation de la commande. Le client s'engage à remettre le formulaire «sales obtain end user undertaking EUU form» dûment complété et de le remettre à DTSINFO. A défaut, la commande est annulée. Le client qui souhaite exporter les produits acquis auprès de DTSINFO France s'engage à respecter la réglementation américaine en matière d'export et de re-export et notamment à ne pas revendre les produits auprès de clients ou dans des pays faisant l'objet de restrictions.

## 9. CONDITIONS DE GARANTIE

DTSINFO rappelle qu'elle est, en sa qualité de revendeur, l'intermédiaire entre le constructeur et le client, et qu'en conséquence, DTSINFO ne fournit aucune garantie contractuelle quant aux produits, hormis la garantie légale prévue aux articles 1641 à 1649 du Code civil. En conséquence, les produits vendus par DTSINFO sont garantis dans les conditions déterminées par le fabricant lesquelles n'engagent que celui-ci. Pour bénéficiaire de cette garantie, le client devra aviser immédiatement le service assistance, par tous moyens écrits, des désordres allégués. A toutes fins utiles, DTSINFO rappelle que les produits ayant fait l'objet d'une « casse » sont exclus de la garantie du fabricant. DTSINFO ne sera tenue à aucune indemnisation pour les dommages immatériels tels que perte de production, perte d'exploitation, perte de données, préjudice financier ou commercial ou autres qui seraient la conséquence directe ou indirecte des dommages subis suite à l'utilisation ou à la défaillance des marchandises livrées. En cas de disparition d'un constructeur ou éditeur (pour cessation d'activité, dissolution, procédure collective), DTSINFO n'assumera aucune responsabilité en matière de garantie sur les produits de ce constructeur ou éditeur qu'elle aura commercialisé auprès de ses clients. En tout état de cause, DTSINFO rappelle que le fait d'actionner la garantie ne saurait en aucun cas être un motif de non paiement de la facture correspondante, laquelle sera payée à l'échéance indiquée.

## 10. RETOUR DES PRODUITS

### 10.1 DEMANDES DE RETOUR

Aucun retour de produits ne sera accepté à défaut d'accord express et préalable de DTSINFO qui devra être informée de la demande de retour du client dans un délai maximum de 2 jours ouvrés à compter de la livraison. Cette réclamation devra être faite par écrit sur papier à entête du client et être retournée par fax à l'attention du service assistance de DTSINFO, et mentionner obligatoirement :

- la référence du client,
- le numéro du bon de livraison et de la facture,
- la référence du produit et la quantité,
- le motif exact de la demande,
- l'état du produit et le numéro de série du produit,

- le fax du service technique de DTSINFO dans le cas d'un produit commandé sur proposition de celui-ci. Le client devra joindre aux produits retournés :
- un numéro de retour accordé par le service assistance de DTSINFO, lequel figurera en évidence à l'extérieur du colis retourné.
- la photocopie du bon de livraison. DTSINFO ne peut autoriser le retour que dans les cas suivants :
- en cas de non-conformité des produits livrés au bon de commande,
- en cas de vice caché au sens de l'article 1641 du Code civil, ce vice devant être reconnu par DTSINFO,

Dans les 2 hypothèses ci-dessus mentionnées, DTSINFO indiquera au client si le produit doit être retourné à DTSINFO ou directement au centre de maintenance agréé par le fabricant. En tout état de cause, aucun retour de produits ne sera accepté pour les "produits consommables", pour les produits ayant fait l'objet d'une commande spécifique par le client, ainsi que pour les produits déclarés obsolètes par DTSINFO. Dès réception de la demande de retour formulée par le client, DTSINFO donnera son accord pour le retour du produit ou motivera son refus de reprise de ce produit. Les conditions de retour des licences propres à chaque éditeur sont disponibles sur le site Internet de l'éditeur.

## 10.2 CONSEQUENCES DU RETOUR

### 10.2.1 RETOURS ACCEPTÉS

Aucun retour ne sera accepté après un délai de 8 jours à compter de la date de l'accord exprès et préalable de DTSINFO. Les retours acceptés par DTSINFO donneront lieu à l'établissement d'un avoir, dont le montant sera égal au tarif DTSINFO HT en vigueur au jour de la réception par DTSINFO des produits retournés, et dans la limite du montant initialement facturé. Excepté dans les cas de retour de produits comportant un vice caché, aucun avoir ne sera émis en cas de retour de produits, dont les emballages auront été ouverts ou de produits qui auront été installés ou testés. Les frais et risques du retour seront à la charge du client (DTSINFO conseille au client de souscrire une assurance couvrant les risques inhérents au transport), sauf en cas de retour exclusivement imputables à DTSINFO. Dans ce dernier, cas DTSINFO mandatera un transporteur pour organiser le retour du produit. Le client devra alors remettre le produit au transporteur, exiger et conserver la preuve de remise des produits à ce transporteur. DTSINFO rappelle que le client qui ne serait pas en mesure de produire cette preuve de remise au transporteur serait réputé être toujours en possession des produits en cause, lesquels devront être intégralement payés à DTSINFO. Tout retour accepté justifié par des motifs imputables au client donnera lieu à la facturation au client de frais administratifs de gestion de 46 euros jusqu'à 500 euros HT de produit(s) retournés. Au-delà de 500 euros HT de produits retournés, la facturation des frais de gestion sera égale à 10% de la valeur totale du retour.

### 10.2.2 RETOURS NON ACCEPTÉS

D'une manière générale, à défaut de respecter scrupuleusement les dispositions de l'article 10 des présentes conditions générales de vente, la demande de retour sera systématiquement rejetée. En particulier, en cas de retour n'ayant pas fait l'objet d'un accord écrit, exprès et préalable de la part de DTSINFO, ou en cas de retour non conforme à l'accord de DTSINFO (produit différent, produit dont le n° de série est différent, produit complémentaire non présent dans l'accord de retour, produit et/ou emballage abimé, produits dont l'emballage aura été ouvert, produit utilisé et/ou testé, etc.), ou encore en cas de retour effectué hors délais, le retour sera invalide et le produit non conforme sera soit mis à la disposition du client au siège de DTSINFO pour une durée maximale de 45 jours à compter de la date de réception du produit, soit éventuellement retourné à l'expéditeur aux frais et risques exclusifs de ce dernier. En cas de mise à disposition du produit, le client recevra un courrier électronique d'avertissement à l'adresse qu'il aura lui-même communiqué à DTSINFO. A défaut de venir récupérer ce produit dans les délais impartis, DTSINFO disposera librement du produit et le client perdra tous droits sur celui-ci. En tout état de cause, la facture correspondante sera payée à l'échéance.

## 11. OBLIGATIONS DU CLIENT

### - DROITS INCORPORELS

La vente de logiciels et autres produits n'entraîne, en aucun cas, cession des droits de reproduction, représentation, exploitation et plus généralement tous droits incorporels reconnus ou à reconnaître à ceux qui ont participé à la réalisation des logiciels et autres produits et à leurs ayants droit. En conséquence, le client s'interdit de télédiffuser ou de permettre la télédiffusion, de tout ou partie des logiciels et autres produits vendus, par quelque système que ce soit. Il s'interdit également d'assurer ou de faire assurer des représentations publiques à des fins commerciales. Il est plus généralement rappelé que conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle, les logiciels et autres produits vendus sont destinés exclusivement à l'usage privé dans le cadre dit "du cercle de famille" et que tout contrevenant s'expose aux sanctions civiles et pénales prévues en matière de contrefaçon. De même, le client s'interdit de reproduire, faire reproduire ou permettre la reproduction même partielle de ces logiciels ou autres produits quelles que soient les modalités. La violation de ces dispositions pourra entraîner l'annulation de toute commande, et ce, notwithstanding l'engagement de poursuites. DTSINFO se réserve le droit, pour la vente de certains produits impliquant un traitement fiscal dérogatoire, d'exiger la production de toutes pièces de nature à justifier une telle dérogation. Le client sera seul responsable de la validité et de l'authenticité des pièces communiquées.

## 12. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La société DTSINFO se réserve expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'à paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. A défaut de paiement intégral du prix des produits en principal et intérêts, DTSINFO pourra, à tout moment, reprendre les produits chez le client. DTSINFO pourra également reprendre la marchandise non payée entre les mains des sous-acquéreurs ou en exiger le paiement direct de la part de ceux-ci. Ne constitue pas un paiement au sens du présent article la remise d'un titre créant une obligation de payer, traite ou autre. Jusqu'à complet paiement du prix, le client ne pourra pas donner les produits en gage, ni les échanger, ni les transférer en propriété à titre de garantie. La présente clause de réserve de propriété ne faisant pas obstacle dès la livraison des produits au transfert des risques au client, conformément à l'article 7.3 ci-dessus, le client s'engage à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation des produits et à souscrire toute assurance utile. Les produits livrés non encore intégralement payés devront être individualisés et ne pas être mélangés avec d'autres produits. L'ouverture d'une procédure collective au profit du client ne peut faire échec à la revendication des marchandises par la société DTSINFO. L'acheteur s'engage, dans ce cas, à participer activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans les stocks et dont DTSINFO revendique la propriété. A défaut, DTSINFO aura la faculté de faire constater l'inventaire par huissier, aux frais du client. En cas de paiement partiel, celui-ci s'imputera d'abord sur les intérêts de retard, et les créances les moins anciennes. DTSINFO entend maintenir ses conditions générales de vente aussi longtemps que possible. Néanmoins, DTSINFO se réserve le droit de procéder à tout moment, sans préavis, à des modifications des présentes conditions générales de vente, par hypothèse évolutives.

## 13. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

### ET DROIT APPLICABLE

De façon expresse, il est donné attribution de juridiction aux Tribunaux compétents de MELUN pour toute contestation pouvant surgir entre les parties, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, avec application de la loi française. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve les conditions générales de la société DTSINFO ci-dessus Reproduites.



112 bis Rue Cardinet - 75017 Paris  
Tél : +33(0)1 60 62 48 33  
Fax : +33(0)1 72 08 02 05  
[contact@dtsinfo.fr](mailto:contact@dtsinfo.fr)  
[www.dtsinfo.fr](http://www.dtsinfo.fr)

## **Conditions Générales de Vente :** **PRESTATIONS DE SERVICES**

### **Article 1 : Objet du contrat**

Les conditions ci-après ont pour objet de définir les conditions du contrat liant DTSINFO, le prestataire, au client.

### **Article 2 : Documents contractuels**

Seul le présent document fait foi entre les parties, ainsi que le contrat signé entre les parties.

### **Article 3 : Prise d'effet du contrat**

Le contrat prend effet à compter de sa signature, ou de la commande et de son accusé de réception.

### **Article 4 : Obligations du prestataire**

Le prestataire s'oblige à mettre en œuvre tout son savoir-faire, ainsi que tous les moyens humains et matériels dont il dispose pour réaliser la prestation, qui lui a été confiée, selon les règles de l'art en usage.

### **Article 5 : Matériels vendus ou fournis par le prestataire**

Ces matériels bénéficient de la garantie constructeur.

### **Article 6 : Logiciels fournis par le prestataire**

Les logiciels fournis par le prestataire bénéficient de la garantie de l'éditeur ; ils sont non exclusifs et ne confèrent au client qu'un droit d'utilisation non cessible. La licence ne porte que sur la version installée.

### **Article 7 : Responsabilité du prestataire**

Le prestataire atteste être couvert par sa responsabilité civile professionnelle ainsi que pour les dommages corporels ou matériels que lui-même ou ses préposés pourraient causer au tiers. Le prestataire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences du non respect des préconisations de son ou ses rapport(s) d'audit. La Société DTSinfo se dégage de toutes responsabilités sur le réseau électrique de son client. Il appartient au client d'organiser la surveillance de ses installations électriques : Celle-ci concerne notamment les conducteurs, prises électriques, fusibles, disjoncteurs etc.... En tout état de cause, la responsabilité du prestataire est limitée au montant mensuel du prix prévu pour ses prestations.

### **Article 8 : Obligations du client**

Le client s'oblige à :

Placer les équipements dans un environnement physique et technique conforme aux préconisations du constructeur. Utiliser des fournitures telles que toners, supports magnétiques conformes aux recommandations du constructeur. Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires permettant d'assurer la continuité de l'exploitation et prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité et confidentialité. Prendre toutes mesures nécessaires pour éviter qu'un dommage quelconque ne résulte pour lui d'une éventuelle atteinte aux fichiers, mémoires, documents. Mettre à la disposition du prestataire les moyens utiles à la bonne exécution du contrat. Faire circuler au sein de ses services les conseils et informations du prestataire.

### **Article 9 : Attestation du client**

Le client atteste avoir souscrit toutes les licences des logiciels qu'il utilise.

### **Article 10 : Durée du contrat**

Le présent contrat est conclu pour une durée spécifiée sur le contrat.

### **Article 11 : Renouvellement du contrat**

Le contrat se renouvelle par tacite reconduction pour des périodes entières de durée initiale de contrat, sauf résiliation par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard 3 mois avant la fin du contrat.

### **Article 12 : Résiliation du contrat**

Le prestataire pourra à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours résilier le contrat au cas où le client ne respecterait pas ses engagements ou obligations.

### **Article 13 : Facturation des prestations**

Les prestations d'une commande ponctuelle sont facturées au fur et à mesure de leur réalisation et sont payables comptants. Les prestations du contrat sont facturées mensuellement. Les prestations du Contrat d'Assistance Technique (CAT) en maintenance horaire sont facturables d'avance.

### **Article 14 : Paiement des prestations.**

*Toutes les prestations sont payées par chèque ou par virement bancaire ou prélèvement bancaire. En cas de paiement intervenant après la date d'échéance figurant sur la facture, DTSINFO exigera le paiement immédiat de toutes les factures non échues (déchéance du terme). Pénalités de retard: taux d'intérêt légal majoré de 50% et sans mise en demeure préalable, dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Une indemnité de recouvrement de 40€ pourra être perçue par les créanciers en cas de retard de paiement sur chaque facture en application des articles L441-3 et L441-6 du Code du Commerce. Le retard de paiement pourra donner lieu en outre à la suspension des commandes et livraisons en cours et au retrait de toute possibilité de délai de paiement tel que mentionné ci-dessus.*

### **Article 15 : Suspension du contrat**

Le contrat est suspendu de plein droit en cas de non-respect par le client de ses obligations, avec un préavis de 20 jours. En cas de non-paiement des prestations, la suspension est à effet immédiat.

### **Article 16 : Résiliation du contrat**

Le client s'engage à régler la totalité des prestations effectuées, ou à effectuer jusqu'à la prochaine échéance du contrat.

### **Article 17 : Confidentialité**

Le prestataire s'engage à garder confidentielles toutes les informations reçues dans le cadre du présent contrat ou de toutes commandes.

### **Article 18 : non-sollicitation**

Le client s'engage à ne pas recruter, directement ou indirectement toute personne intervenant pour le prestataire. Cet engagement prend effet à compter de la signature du contrat ou de la commande et prend fin 12 mois après la fin du contrat. En cas de non-respect de cette clause, une indemnité égale à deux années de rémunération du personnel concerné serait due au prestataire.

### **Article 19 : Révision des prix, modification, avenant**

En cas de changement dans les conditions de réalisations du contrat ou des volumes constatés, le prestataire pourra à tout moment proposer une modification au contrat.

### **Article 20 : Juridiction compétente**

Tout différent qui n'aurait pu être résolu à l'amiable, sera soumis au Tribunal de Commerce de Melun.